Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-266404037-20261014-DCA2026_30-AR

Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 14 Octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Sous la présidence de : Madame Anne SAOUTER (Vice-Présidente),

Secrétaire de séance : Sandra SERNA

Nombre d'administrateurs.trices élu.e.s : 9
Nombre d'administrateurs.trices nommé.e.s : 8
Nombre d'administrateurs.trices en fonction : 17
Nombre d'administrateurs.trices présent.e.s et représenté.e.s : 14

Étaient présent-e-s : Madame SAOUTER Anne (Vice-Présidente), Madame BARBÉ-LABARTHE Michèle, Madame BAUDÉAN Denise, Madame CAMPAGNE Sonia, Madame CIMORRA Geneviève, Madame GRAESKE Dominika, Madame HIEL Hélène, Madame LECOMTE Chantal, Monsieur NAVARRO Patrick, Madame RESTIF Anne-Marie, Madame SALINAS Solange, Madame SALLE Sabine, Monsieur SPEISSER Emmanuel, Monsieur VILLALBA Raymond.

Étaient excusées : Madame BISTUÉ Marie-Lyse (Présidente), Madame DUPÉROUSSE Nadia, Monsieur VIGNAU-LOUSTAU Georges.

DCA2026-30 RÉVEILLON SOLIDAIRE

Le C.C.A.S a mis en place en 2024, en remplacement de la distribution des colis de Noël qui ne correspondaient plus à la demande des administré.e.s, un réveillon solidaire le 31 décembre.

Le succès étant au rendez-vous, il est proposé de renouveler cette action :

- Pour 120 personnes : 50 personnes accompagnées par les structures ou association partenaires du CCAS, 50 personnes isolées d'Oloron Sainte-Marie et 20 bénévoles.
- Salle de réception : Salle Palas 2
- En envisageant la location de vaisselle si le traiteur n'en dispose pas
- En validant l'un des traiteurs ayant répondu à la consultation
- En proposant le transport aux inscrit.e.s grâces aux navettes associatives de la collectivité.
- Inscriptions à compter du lundi 16 Novembre

Un ballotin de chocolat sera offert à chaque invité.e

Budget Prévisionnel : 4250€

Le Conseil d'Administration :

1/ APPROUVE le renouvellement du Réveillon solidaire

2/ VOTE le budget nécessaire

Ainsi délibéré à OLORON SAINTE-MARIE, ledit jour (jour du Conseil).

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Anne SAOUTER